**PRESENTATION DE LA COMMISSION D’AIDE A LA PRODUCTION D’ŒUVRES AUDIOVISUELLES**

CNRS Images met en place une commission annuelle d’aide à la production d’œuvres audiovisuelles documentaires qui s’adresse à des chercheuses et chercheurs appartenant à des laboratoires dont le CNRS est une des tutelles et dont le projet de film est soutenu par leur Directeur ou Directrice d’Unité.

NB : Les projets accompagnés par une société de production indépendante ne sont pas concernés par cette aide et doivent être déposés à la commission d’aide à la production : https://images.cnrs.fr/subventions-productions-de-films

La commission est composée de six membres renouvelés chaque année dont quatre appartiennent aux deux services de CNRS Images (production et médiathèque) et deux sont des chercheurs et chercheuses ayant réalisé des films ou collaboré de façon très étroite avec un réalisateur ou une réalisatrice. Une validation scientifique des dossiers sélectionnés par cette commission sera demandée aux Instituts concernés par les thèmes développés dans le projet de documentaire.

L’aide apportée par CNRS Images étant considérée complémentaire, seuls les projets apparaissant suffisamment financés par ailleurs et garantissant l’aboutissement de la production, pourront être soutenus.

Les projets sélectionnés recevront une subvention d’environ à 3 000 euros qui sera donnée au laboratoire du ou de la scientifique déposant le projet sous la responsabilité du Directeur ou de la Directrice d’Unité. Le Directeur de Production de CNRS Images, M. Luc Ronat, échangera avec le ou la DU afin d’envisager, en commun, à quelle étape de la fabrication du film il sera le plus opportun d’engager cette subvention.

Il est conseillé de déposer les projets **le plus tôt possible avant** la date limite du **10 juin 2022**. La commission se réunira courant juillet pour donner sa décision. Les dates de dépôt pour l’année 2023 seront données ultérieurement. Les subventions seront obligatoirement versées et devront être engagées avant la fin de l’année 2022.

Indépendamment de l’aspect financier du modèle de production et quel que soit l’avancement du projet, les dossiers déposés seront, avant tout, jugés sur les qualités d’écriture, la clarté du point de vue, l’originalité du sujet et du traitement, la faisabilité et l’intérêt scientifique. Les films à caractère institutionnel ne seront pas pris en compte, cette commission s’adressant aux chercheurs et aux chercheuses qui désirent faire des documentaires dits de création.

Si le ou la scientifique a déjà réalisé des films dans le cadre de ses recherches ou si le projet déposé est en cours ou fin de tournage ou montage, il est conseillé d’envoyer un lien permettant aux lecteurs et aux lectrices de la commission de voir le travail déjà effectué. Dans le cadre d’un pré-montage insuffisamment abouti, le ou la scientifique pourra proposer un teaser de quelques minutes.

La commission ne délivre pas d’aide financière à l’écriture mais si les membres de la commission jugent qu’un dossier nécessite un travail de réécriture pour être abouti et si le ou la scientifique est d’accord pour travailler l’écriture, CNRS Images pourra accompagner cette étape en rédigeant une fiche de lecture. Si celle-ci est suivie d’une réelle réécriture, il proposera une séance de travail avec un auteur ou une autrice de documentaire. Cet accompagnement sera limité à deux projets par an.

CNRS Images pourra également faire du conseil pour des dépôts dans des commissions d’aides à l’écriture hors CNRS.

CNRS Images désire avoir la possibilité de mettre en ligne les films qu’il aura soutenus. C’est pourquoi il sera vigilant à ce que tous les droits d’utilisation des archives, musiques, œuvres d’art etc. soient régularisés ainsi que les droits à l’image des témoins comme de toutes les personnes filmées, respectés.

CNRS Images travaillera avec le ou la Directrice d’Unité et le SPV de la délégation du laboratoire concerné afin de mettre en place tous les contrats liés à la production du film.

Si ces conditions sont remplies, nous vous invitons à compléter le questionnaire ci-joint intitulé « Fiche-Commission\_Films\_chercheurs-CNRS\_Images-2022 » et de l’envoyer à Luc Ronat, directeur de production à l’adresse [**sciences-films@cnrs.fr**](mailto:sciences-films@cnrs.fr)**.**